

Questions orales

LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre de Terre-Neuve ainsi que les premiers ministres des autres provinces de l'Atlantique, si j'ai bien compris, ont dit hier au premier ministre qu'ils étaient très inquiets . . .

M. le Président: Je suis sûr que le député a une question à poser.

M. Tobin: . . . très inquiets au sujet des restrictions budgétaires. Comme, au cours de la campagne électorale, son parti s'est engagé à placer le tourisme en tête de liste des priorités, le ministre des Transports peut-il dire aux personnes qui utilisent les services de traversier entre la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ainsi que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve et qui n'ont pas d'autres modes de transport économique à leur disposition, car deux de ces provinces sont des îles, que le gouvernement ne réduira pas les subventions et qu'il ne passera pas . . . j'en arrive à ma question, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député de Thunder Bay-Nipigon.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre d'État au Multiculturalisme, que je félicite d'avoir été nommé à ces importantes fonctions. Il s'agit du rapport du comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne, lequel a paru sous le titre «L'égalité, ça presse!». Les délégués à la conférence du Canadian Council for Multicultural and Inter-Cultural Education, qui s'est tenue à Toronto en fin de semaine, ont approuvé les 80 recommandations de ce rapport. Des centaines de délégués ont signé une pétition pour demander au gouvernement d'y donner immédiatement suite. Le ministre voudrait-il nous dire quand il a l'intention de répondre aux recommandations du rapport et, surtout celles qui concernent l'emploi, compte tenu des conditions économiques éprouvantes?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses aimables paroles. Mes meilleures vœux l'accompagnent dans l'exercice de l'importante fonction de critique en matière de multiculturalisme.

Sur les 84 ou 85 recommandations que le comité a soumises dans son rapport «L'égalité, ça presse», une quarantaine touchent directement le domaine du multiculturalisme dans lequel nous travaillons. Mes collaborateurs étudient activement ces recommandations à l'heure actuelle. Nous sommes en train de les classer par ordre de priorité. Nous avons eu des entretiens

avec les groupes ethno-culturels du pays. Je crois que les travaux sont en bonne voie et j'ai confiance que les résultats ne se feront pas attendre.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ABELLA—LA DATE DE LA PRÉSENTATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur le rapport de la Commission Abella que l'on attend depuis longtemps. Le ministre voudrait-il nous dire quand le rapport sera présenté et ce qu'il en attend? Je suppose qu'il espère que le rapport de cette commission et celui du comité spécial vont déboucher sur une action immédiate.

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le rapport doit être présenté très bientôt, en fait, d'ici quelques jours. Je serai alors mieux placé pour fournir une réponse au député.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE UN RÉEXAMEN DES MÉTHODES DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. La semaine dernière, le *Sun* de Vancouver a fait état de la décision d'un tribunal de ne pas permettre qu'un meurtrier attende 15 ans avant d'être libéré sous condition. Il s'agit d'un homme condamné pour le meurtre non qualifié de son épouse de fait et de son enfant. Les jurés avaient recommandé qu'il attende au moins 15 . . .

M. le Président: Je veux être patient avec les nouveaux députés, mais je demanderais au député de poser sa question.

M. Belsher: Comment le ministère du solliciteur général s'y prend-il pour réexaminer et changer les méthodes actuelles de la Commission des libérations conditionnelles de façon à empêcher les meurtriers dûment condamnés de réintégrer la société avant d'avoir purgé leur sentence?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): En réponse à la première partie de la question de mon collègue, monsieur le Président, le cas dont il parle relève du procureur général de la Colombie-Britannique et il s'agit d'un crime commis avant l'entrée en vigueur de la Charte des droits. Par conséquent, c'est la sanction moins sévère de 1969 qui s'applique plutôt que celle de la loi actuelle. Quant au reste de la question, je peux lui dire que, aux termes de la loi actuelle, nous tâchons autant que possible de prendre la situation en main et nous espérons prendre des mesures concrètes dès le début de l'année prochaine afin de mieux protéger les Canadiens.